

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT-CYR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024- 04 - 28

Séance du 9 avril 2024

Diffusée en direct sur la chaine youtube
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33
Présents : 27
Représentés : 5
Absent excusé : 1

L'an deux mille vingt quatre, le neuf avril,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER
réuni à l'Espace Provence sur la convocation et sous la présidence de
Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoins : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, Messieurs
CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

Conseillers Municipaux : Mesdames CIDALE Amandine, GENEVOIS
Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, LARLET-LOIR Evelyne,
MONTLAUR Ambre, ORSINI Christine, SZOHR Evelyne, Messieurs
AÏSA Olivier, BAIXE Bruno, GUEGUEN Yannick, HOCQUET
Dominique, LEPACHELET Jacques, OLIVIER Dominique, PAMELLE
Yohann, PEYRARD Christian, STOPPOLANI Gilles, VALENTIN Jean-
Michel.

S.I.V.A.A.D

**RETRAIT
DE LA COMMUNE DE
BESSE-SUR-ISSOLE**

**AVIS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Etaient représentés :
Adjointe : Madame VANPEE Michèle (procuration à Madame Sabine
GIACALONE)

Conseillers Municipaux : Mesdames MANOUKIAN Astrid (procuration
à Madame Cynthia GROC), NEVIERE-MAESTRONI Mireille
(procuration à Monsieur Dominique HOCQUET), Messieurs MAUBE
Yvan (procuration à Monsieur Gilles STOPPOLANI), ROCHE Jean-
Paul (procuration à Monsieur Christian PEYRARD).

Etait absente excusée :
Conseillère Municipale : Madame ROCHE-SANNA Corinne

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire
de séance.

Rapporteur : Monsieur AÏSA

Par délibération en date du 13 mars 2024, le comité syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (S.I.V.A.A.D) a accepté à l'unanimité la demande de retrait de la Commune de Besse-sur-Issole, conformément aux dispositions de l'article 14 de ses statuts.

Vu la délibération n° 111-23 en date du 14 décembre 2023 du Conseil Municipal de la Commune de Besse-sur-Issole ayant pour objet le retrait de la Commune du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD),

Conformément aux articles L5211-5 et L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce retrait.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Prend acte de la décision du Comité Syndical du SIVAAD en date du 13 mars 2024, portant retrait de la Commune de Besse-sur-Issole, en application des dispositions de l'article 14 de ses statuts.

Emet un avis favorable à la demande de retrait de la Commune de Besse-sur-Issole du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (S.I.V.A.A.D),

Dit que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président du SIVAAD.

Ainsi fait et délibéré
Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

Le Secrétaire de Séance

Philippe BARTHELEMY

Yannick GUEGUEN